

Éric Doligé espère un examen à la rentrée

La commission n'étudiera pas le texte avant la présidentielle et les élections législatives. Mais le sénateur UMP assure que sa réforme sera inscrite à la rentrée.

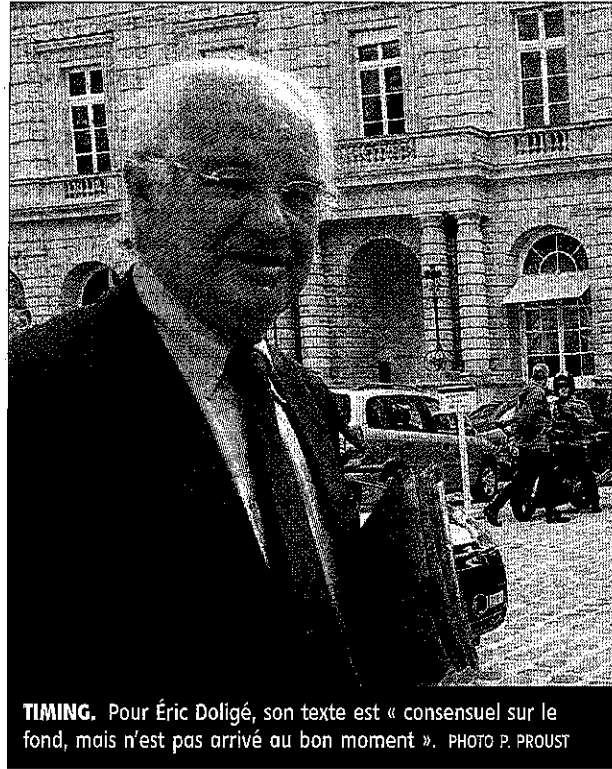
Anne-Marie Coursimault

anne-marie.coursimault@centrefrance.com

La commission des lois présidée par l'Orléanais Jean-Pierre Sueur (PS) au Sénat a remis à plus tard l'examen de la proposition de loi d'Éric Doligé sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales. Pour prendre « le temps d'une réflexion et d'un examen approfondi du texte », selon Jean-Pierre Michel (PS), à l'origine de la motion de renvoi en commission. Cette étude ne s'achèvera pas avant la présidentielle, d'où des commentaires parlant de projet « enterré ». Mais il peut ressusciter...

■ **Pourquoi réφέtez-vous le mot "enterré" ?** Pour que le projet ne puisse plus ressortir, il aurait fallu une question préalable, alors qu'il s'agit d'un renvoi en commission, qui permet de faire vivre le texte.

■ **Mais le texte ne ressortira**



TIMING. Pour Éric Doligé, son texte est « consensuel sur le fond, mais n'est pas arrivé au bon moment ». PHOTO P. PROUST

pas avant la présidentielle, la date de clôture de la session parlementaire étant fixée au 6 mars... Techniquement, on n'a pas le temps de le passer avant. L'objectif de la gauche, c'est de le repousser après les élections.

■ **Pourquoi ?** Elle ne veut

pas d'un texte nouveau, positif, avant la présidentielle et les législatives. C'est un repli stratégique. Mais c'est un texte auquel elle adhère. Elle sait que les élus l'attendent. Elle ne supprime pas la réforme, mais veut la reporter pour l'améliorer. C'est un jeu particulier.

■ **Quels sont les sujets controversés ?** Les normes sur l'accessibilité : je proposais des dérogations s'il n'est pas possible pour des raisons de faisabilités techniques et financières d'aménager des lieux d'ici 2015. Mais j'avais déjà retiré cette partie-là en proposant de l'analyser plus tard.

« C'est un texte de moindres coûts »

■ **Le deuxième point porte sur le fait de ne plus rendre obligatoire les centres communaux d'action sociale.** Actuellement, sur 36.000 en France, il y a 18.000 CCAS qui ne sont pas créés ou qui n'ont pas d'activité, et, malgré tout, il faut payer les charges. C'est ubuesque. Au lieu de dire "les communes doivent", je dis "les communes peuvent". Je suis d'accord avec les centristes qui proposent un amendement tenant compte de la taille des communes. C'est comme sur les diagnostics

de fouilles archéologiques : devant un système qui ne fonctionne pas, il faut en changer.

■ **Si la gauche remportait la présidentielle, le texte pourrait-il ne plus être présenté ?** La présentation sera automatique : le texte sera réinscrit à la rentrée. Quel que soit le gouvernement, il aura intérêt à l'utiliser. C'est un texte d'avancées, de simplifications, de moindres coûts.

■ **Le voir être stoppé, est-ce frustrant ?** J'ai l'habitude d'être soumis à des impondérables politiques. Mais, j'ai la satisfaction que tout le monde a travaillé. Pour la première fois, le Conseil d'État a été saisi pour avis et a fait des amendements intéressants. Et je ne suis pas habitué à ce que les communistes, les RDSE, les socialistes et les Verts me disent que j'ai fait un bon travail.

■ **Alors, en voulez-vous à Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois ?** Non, car je pense qu'il a plutôt tempéré les ardeurs politiques. Il y voit un intérêt concret pour les collectivités. ■

REPERES

Doutes. La commission des lois émet des doutes sur le principe « de proportionnalité et d'adaptation des normes » à la taille des collectivités, estimant la pratique délicate face au principe de libre administration et face à un risque d'inégalité entre les citoyens. Elle est aussi réservée sur la possibilité de rendre facultatifs les CCAS alors que la pauvreté s'accroît.

Conseil d'État. C'était une première : le Conseil d'État a été saisi pour avis par les présidents successifs, grâce à une nouvelle disposition issue de la réforme constitutionnelle. Il a, par exemple, refusé que soient regroupés les centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) avec les centres d'information sur les infections sexuellement transmissibles (CID-DIST) afin de garantir l'anonymat du dépistage du VIH. Éric Doligé a proposé des amendements tenant compte des observations. Mais pour qu'ils soient introduits, la commission doit étudier le texte...